



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1956 B 00681

Numéro SIREN : 056 806 813

Nom ou dénomination : LA PROVENCE

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2015 sous le numéro de dépôt 7513

19 MAI 2015

LA PROVENCE

Société Anonyme au capital de 6 839 970 Euros

Siège social : 248, avenue Roger Salengro, 13015 Marseille

056 806 813 RCS MARSEILLE

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 20 FEVRIER 2015**

L'an deux mille quinze, et le vingt février à 10h00 les Administrateurs de la société La Provence se sont réunis en Conseil d'administration au siège social, sur convocation de son Président.

Sont présents et/ou représentés ont élargé le registre de présence :

- Monsieur Marc Auburtin, Président du Conseil d'Administration
- Madame Claire Charbonnel, administrateur
- Monsieur Olivier Mazerolle, administrateur

Sont également présents :

- M. Claude PERRIER, en sa qualité de Directeur Général Délégué
- M. Hervé BORELLO assisté de Messieurs Eric ESPANET, Jérôme LORANT, Serge MERCIER et Jean-Marc TOMASINI.
- M. Jean-Marie ROBBINO remplit les fonctions de secrétaire.

Mme Joëlle Bouchard du Cabinet KPMG est absente et excusée.

Le Président constate que la moitié au moins des administrateurs sont présents ou réputés présents, et qu'en conséquence conformément aux dispositions légales de l'article L225-37 constatant que le quorum est atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
Démission de Monsieur Marc Auburtin de ses fonctions d'administrateur et de Président-Directeur Général,
- Restitution en faveur de la société Groupe Bernard Tapie de l'action prêtée à Monsieur Marc Auburtin au titre de prêt de consommation,
- Nomination à titre provisoire d'un nouvel administrateur en l'état de la démission de Marc Auburtin
- Nomination du nouveau Président-Directeur Général ; détermination de ses pouvoirs.
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le Président de séance soumet à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la réunion précédente.

Le Conseil accepte et approuve à l'unanimité les termes dudit procès-verbal.

Démission de Monsieur Marc Auburtin de ses fonctions d'administrateur et de Président-Directeur Général,

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration de son souhait de démissionner dès aujourd'hui de ses fonctions d'administrateur et de Président Directeur Général de La Provence. Marc Auburtin précise qu'il part pour relever un autre défi dans un univers de la révolution de l'information numérique. Il ajoute que ce nouveau challenge le passionne et que c'est avec plaisir qu'il a accepté de donner un nouveau sens à sa carrière. Il termine en évoquant ces 5 années passées à La Provence au cours desquelles il a été heureux de travailler avec chacun.

Il demande donc au Conseil d'Administration de prendre acte de sa démission de ses fonctions d'administrateur et de Président Directeur Général à l'issue de ce conseil.

Le Conseil d'administration à l'unanimité prend acte de la démission à l'issue de ce Conseil des fonctions d'administrateur et de Président Directeur Général de Monsieur Marc Auburtin.

Restitution en faveur de la société Groupe Bernard Tapie de l'action prêtée à Monsieur Marc Auburtin au titre de prêt de consommation,

Marc AUBURTIN demande au Conseil d'Administration d'autoriser la restitution en faveur de la société Groupe Bernard Tapie d'une action qu'elle lui a prêtée, à titre de prêt de consommation.

Le Conseil d'Administration autorise la restitution d'une action par Monsieur Marc Auburtin à la société Groupe Bernard Tapie.

Nomination à titre provisoire d'un nouvel administrateur en l'état de la démission de Marc Auburtin

Marc AUBURTIN informe qu'en remplacement de son mandat d'administrateur, la candidature de Monsieur Claude PERRIER a été proposée.

Le Président demande au Conseil d'accepter à titre provisoire la nomination en tant qu'administrateur de Monsieur Claude PERRIER à compter de ce jour et pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Conformément à la loi et aux statuts, cette nomination à titre provisoire sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Le conseil d'administration accepte la nomination à titre provisoire en tant qu'administrateur de M. Claude PERRIER né le 10 juin 1962 à Alès de nationalité française et domicilié 248 avenue Roger Salengro 13015 Marseille à compter de ce jour et pour la durée restant à courir du mandat de M. Marc Auburtin, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le Président rappelle que M. Claude PERRIER doit être titulaire d'une action en sa qualité d'administrateur.

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser la mise à la disposition de ladite action à titre de prêt de consommation.

M. Claude PERRIER présent, déclare accepter les fonctions d'administrateur et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Nomination du nouveau Président-Directeur Général ; détermination de ses pouvoirs.

Le Président rappelle qu'à la suite de sa démission des fonctions de Président Directeur Général, qui interviendra à l'issue de ce conseil, un Président doit être nommé.

Marc Auburtin informe les membres du Conseil que la candidature de M. Claude PERRIER a également été proposée pour les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général avec les pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité décide, de nommer M. Claude PERRIER en qualité de Président du Conseil d'Administration, à compter de ce jour, et pour la durée de son mandat d'administrateur et de lui confier également la direction générale de la société ; Cette nomination met un terme à compter de ce jour, au mandat de Directeur Général Délégué précédemment conféré à Monsieur Claude PERRIER.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, M. Claude PERRIER est chargé de représenter le Conseil d'administration, d'organiser et de diriger ses travaux et de veiller au bon fonctionnement des organes de la Société.

En tant que Directeur Général, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social.

M. Claude PERRIER, présent, déclare accepter les fonctions de Président Directeur général qui viennent de lui être confiées, et n'être frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire

Claude Perrier propose, dans le cadre des changements intervenus lors de ce Conseil d'Administration, de convoquer prochainement une Assemblée Générale de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.



Le Président
Marc AUBURTIN